

CANNES

Le futur gérant du Palais en prendra pour 40 ans

C'était une piste de travail jusqu'ici. C'est désormais officiel. Le prochain exploitant du Palais des festivals et des congrès disposera d'une concession de délégation de service public d'une durée de quarante ans. Son mandat courra du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2050.

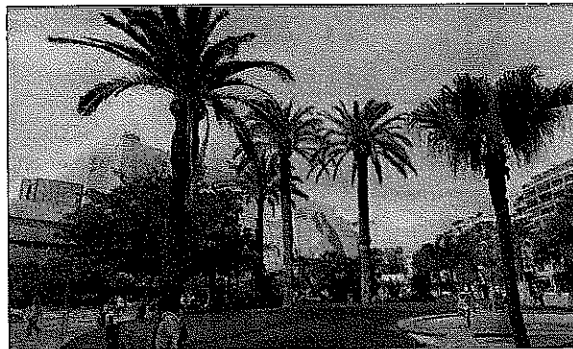
La disposition a été votée vendredi en conseil municipal par la majorité UMP, Nouveau centre, Modem et deux élus sans étiquette. Mais les opposants de droite et de gauche ont vertement manifesté leur désaccord.

La principale nouveauté de ce contrat tient dans sa durée. Jusqu'ici, la gestion du Palais, propriété municipale, était déléguée pour dix ans. C'est ainsi que le mandat, confié le 1^{er} janvier 2001 à la Société d'économie mixte des événements cannois (la Sémec), arrivera à échéance le 31 décembre 2010. Le prochain gérant disposera donc de quatre décennies au lieu d'une parce qu'il ne devra pas se contenter de gérer le Palais et son corollaire : la politique touristique cannoise.

Il jouira aussi de deux plages et de locaux publics

En lieu et place du contribuable que la municipalité veut épargner, il devra (en plus de verser chaque année à la mairie une redevance variable supérieure à 1 million d'euros) financer

TOURISME En échange du financement de l'extension souterraine, l'exploitant qui prendra la relève en 2011 bénéficiera d'un bail quadruplé. L'opposition s'insurge



Le futur exploitant devra financer 72 des 83 millions d'euros que coûtera l'extension du Palais des festivals sous le square Reynaldo-Hahn.
(Photo Serge Haouzi)

l'essentiel du chantier d'extension du bâtiment. Soit 72 millions d'euros sur les 83 auxquels est estimé cet agrandissement qu'il est prévu d'enfourmer sous le square du Palais. Deux étages en souterrain : 8000 m² de salles modulables en haut, une gare routière et une aire de stockage en bas. « Ce bâtiment devra être livré pour juin 2014 », impose la municipalité qui estime ainsi répondre aux besoins de congrès qui se trouvent aujourd'hui à l'étroit tels

le Mipim et le Festival de Cannes. Ce ne sera pas la seule nouveauté de cette concession « qui permettra par un seul contrat de confier le financement, la réalisation de cette structure complexe, ainsi que l'exploitation du service public », explique l'adjoint aux Affaires juridiques, Christophe Santelli-Estrany. Celle-ci s'accompagnera d'un « élargissement du périmètre géographique » accordé à l'exploitant. Désormais, il jouira aussi des plages publi-

ques Favre-Le Bret et Macé pendant les congrès (entre cent et cent cinquante jours par an) et « durant un certain nombre de jours, d'autres espaces » comme la villa Domergue et le théâtre Croisette. « On ne fait là que régulariser une situation qui existe déjà », justifie Christophe Santelli. Les plages ne seront pas davantage exploitées qu'elles le sont aujourd'hui. « Pas de quoi convaincre le leader d'extrême-droite Philippe Tabarot : « Cette

délibération est, à n'en pas douter, la plus importante de ce conseil, de cette année, voire de cette mandature. (...) Ceci est particulièrement grave et lourd de conséquences pour le futur. Nous contestons la durée de cette concession (...) Que se passerait-il si l'exploitant était défaillant? (...) Vous hypothéquez le principal levier économique de notre ville et vous dépossédez les Cannois des structures qui ils ont financées ou qui leur appartiennent. » Selon lui, le futur concessionnaire « deviendra le véritable maire de Cannes ».

« L'ensemble du personnel de la Sémec suivra »

« Le risque pris sur cette durée extrêmement longue est énorme, abonde le socialiste Pierre Site. Se fier autant les mains avec un délégataire est très dangereux pour Cannes et les Cannois. » Christophe Santelli explique que la durée a été calculée « en fonction des investissements réalisés au profit du contribuable. » Nulle raison, selon lui, d'organiser un référendum (que réclame l'opposition : « Il a eu lieu en 2008 » avec l'élection municipale. Enfin, « l'ensemble du personnel de la Sémec suivra le futur délégataire si la Sémec n'est pas retenue. » L'entourage du maire répète que celle-ci a toutes ses chances.

FRED MAURICE

fmaurice@nicematin.fr